



REGLEMENT

Concours de land art

A l'occasion du Festival de l'arbre
Ville d'Ostricourt

Article 1 : Objet du concours

A l'occasion du « Festival de l'arbre et des Chemins Ruraux en Hauts-de-France » qui se tiendra du 15 mai au 6 juin 2021 pour sa session printanière, la Ville d'Ostricourt organise un concours de land art.

Le thème qui a été défini est le suivant : « La nature dans ma ville : je crée une œuvre d'art ».

Article 2 : Modalités de participation

Le concours est ouvert aux enfants, ostricourtois, jusqu'à 15 ans. Pour participer, ces derniers doivent impérativement avoir l'autorisation de leurs parents ou représentant légal, afin d'assurer aux organisateurs l'autorisation de recevoir et d'examiner leurs données d'inscription.

La participation à ce concours est gratuite.

Les participants peuvent faire le choix de créer leur œuvre seuls et de nous transmettre une photographie de celle-ci, ou de créer leur œuvre lors de l'un des deux ateliers de land art proposés par la Médiathèque d'Ostricourt, organisés les mercredis 19 et 26 mai.

Lors de ces ateliers, le land art sera expliqué aux enfants afin qu'ils puissent ensuite créer, seuls, lors de la deuxième partie de l'atelier, leur propre œuvre et la soumettre au concours. Pour s'inscrire à l'un de ces ateliers, le participant peut dès à présent contacter la médiathèque d'Ostricourt au 03 27 89 81 37 ou par email à mediatheque@ostricourt.fr.

Article 3 : Format des œuvres

Les candidats devront créer une œuvre inédite et éphémère.

Les candidats pourront utiliser divers matériaux : branches, feuilles, pierres, végétaux, etc. Tout objet n'ayant pas été trouvé directement dans la nature ne pourra pas être utilisé.

L'œuvre devra être créée dans la nature, en harmonie avec le paysage.

Le choix de l'heure, la date, la saison et le lieu de la photographie est libre, à conditions de respecter les règles suivantes :

- Si l'œuvre est réalisée dans un jardin privé, le créateur doit s'assurer d'avoir l'accord du propriétaire du terrain pour la diffusion.
- Si l'œuvre est réalisée dans un lieu public, elle ne doit représenter aucun danger (voie publique, rond points, trottoirs, accotements, etc.)

Article 4 : Règles du concours

Une photo de la création doit être déposée en mairie ou envoyée via le formulaire d'inscription disponible sur le site internet ostricourt.fr.

La création doit être envoyée au plus tard le vendredi 4 juin 2021.

Les œuvres seront ensuite exposées dans différents établissements de la commune.

Article 5 : Jury et annonce des résultats

Un jury se réunira le samedi 5 juin, matin, afin de sélectionner les lauréats.

Le jury se composera du Maire, de 5 élus municipaux, de 5 enfants, de 5 artistes et 5 citoyens volontaires.

La désignation des gagnants se fera à la majorité des votes.

L'annonce des résultats sera effectuée lors d'une cérémonie, qui se tiendra le dimanche 6 juin 2021. Les gagnants se verront remettre leur récompense lors de cette cérémonie, à laquelle ils auront été conviés.

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 6 : Les gagnants

Trois créations seront désignées « vainqueur » par le jury à la majorité des votes.

Article 7 : Dates du concours

Ce concours respectera le calendrier suivant :

- Samedi 15 mai : Ouverture du concours
- Mercredi 19 mai : Atelier de land art avec la médiathèque, sur inscription
- Mercredi 26 mai : Atelier de land art avec la médiathèque, sur inscription
- Vendredi 4 juin : Clôture des participations
- Samedi 5 juin : Passage du jury
- Dimanche 6 juin : Clôture de l'événement et annonce des gagnants

Article 8 : Utilisation et publication des œuvres

En acceptant ce règlement, vous autorisez les organisateurs à reproduire et communiquer au public l'œuvre - ou une copie de l'œuvre - présentée lors du concours, pour toute manifestation promotionnelle ou informative liée au présent concours.

Les nom, prénom et âge de tout participant seront publiés lors de l'exposition et pourront être publiés sur le site internet de la commune – ostricourt.fr- ou sur la page Facebook - @Villedostricourt.

Les organisateurs se réservent le droit, à leur seule discrétion, de disqualifier et d'enlever toute création qui ne serait pas conforme aux exigences exposées dans ce règlement, même après que la réalisation soit parue sur le site.

En ce qui concerne les réalisations que vous soumettez, vous déclarez garantir ce qui suit :

- Vous êtes le seul propriétaire des droits et le créateur de l'œuvre.
- Vous avez le droit de soumettre cette œuvre dans ce concours.
- A votre connaissance, les œuvres ne contiennent aucun contenu contrefait, menaçant, faux, trompeur, insultant, harcelant, calomnieux, diffamatoire, vulgaire, obscène, scandaleux, séditieux, pornographique ou profanatoire.
- A votre connaissance, l'œuvre ne contient aucun matériel pouvant constituer ou encourager une conduite pouvant être considérée comme une infraction pénale, ou pouvant engendrer une responsabilité civile, ou violant une loi de quelque manière que ce soit.
- L'œuvre ne porte pas atteinte aux droits d'auteur, marques déposées, droits contractuels ou toute autre propriété intellectuelle de toute tierce partie, ni ne viole les droits de la vie privée d'aucune personne.
- Votre création ne comprend pas :
 - o De marque déposée appartenant à des tiers
 - o De matériel protégé par une marque déposée appartenant à des tiers
 - o Des noms, des ressemblances, ou toute autre caractéristique pouvant identifier des célébrités ou tous autres personnages publics, vivants ou morts
 - o Des images dont vous auriez acheté ou obtenu les droits et qui seraient issues d'une banque d'images.

Article 9 : Mentions légales

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification.

Les participants acceptent que leurs données personnelles, notamment – mais pas exclusivement – leurs noms, âge, adresse postale, numéro de téléphone et adresse email soient collectées, traitées, stockées ou utilisées de toute autre manière aux fins d'organisation et de gestion de ce concours.

À tout moment, les participants ont le droit de consulter, de revoir, de rectifier ou de supprimer toute donnée personnelle les concernant, détenue par les organisateurs, en envoyant un email à l'adresse suivante : communication.ostricourt@gmail.com.